

Q.V.H.P.



Q.V.H.P.

Qualité de la Vie en Haute Provence (association loi 1901)

Adresse siège : La Grand'Terre 04700 LURS - Email : gvhp04@gmail.com -

Tél : 06.83.32.61.18/06.61.00.21.00 – Facebook : Qualité de Vie en Haute-Provence

*A) Exemple des prévisions du PDEDMA du 04 pour 2020 :

Le total affiché est de 143 000 T/AN comprenant :

DECHETS DES MENAGES

- Compostage (FFOM)	9 700 T/AN	
- OM résiduelles	57 000 T/AN	
- Emballages	3 300 T/AN	} PAV Points d'Apports Volontaires Avec refus de 350T/AN
- Verres	5 800 T/AN	
- Journaux	4 000 T/AN	

EN DECHETTERIE

- Déchets verts	9 500 T/AN	
- Bois	1 900 T/AN	} Avec refus de 180 T/AN
- Carton-Papiers	2 300 T/AN	
- DEEE	1 100 T/AN	
- Métaux	3 200 T/AN	
- Encombrants	10 200 T/AN	Reste après recyclage 9 800T/AN
- Inertes	7 000 T/AN	Reste après valorisation 4 900T/AN
- DDM – pneus	1 000 T/AN	Elimination spécifique

ASSAINISSEMENT

- Boues de STEP brutes	26 800 T/AN	} Non traité par le SYDEVOM
- Vidanges et graisses	200 T/AN	

Reste à mettre en stockage 72 200 T/AN comprenant :

EN ISDND

- OM résiduelles	57 000 T/AN	
- Refus de tri	530 T/AN	67 330 T/AN
- Tout venant - Encombrants	9 800 T/AN	

EN ISDI

- Reste de Déchets inertes	4 900 T/AN
----------------------------	------------

A savoir que la décharge de Château Arnoux sera une ISDND.

La production actuelle de déchets ménagers est de 644 kg/AN/habitant (moyenne nationale 588 kg/AN/habitant)

Les chiffres officiels prévisionnels du SYDEVOM se basant sur une production de déchets ménagers de 661 kg/AN/habitant en 2020 (courbe nationale en baisse de 1 %/AN), nous aurons donc une production brute de déchets ménagers de 116 336 T/AN.

Si nous restons les plus mauvais élèves de la classe, ne triant, comme l'exige le Grenelle de l'environnement, qu'à 45% il resterait à stocker 63 985 T/AN et le département 04 avec 2 ISDND aurait une capacité de stockage de 140 000 T/AN environ donc une obligation d'importer 76 000 T/AN environ pour rendre les deux ISDND viables.

Il faut faire un distinguo très important entre **OM (Ordures Ménagères)** et **Déchets Ménagers** et **Assimilés**. Les 2 termes étant très souvent employés indifféremment pour désigner la même chose. Les OM sont les ramassages des poubelles des ménages (triées ou pas). Les DMA étant les OM + les déchets verts + les bois + les cartons et papiers + les DEEE + les métaux + les encombrants + les inertes + les pneus. D'où des différences de tonnages importantes